

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

SASA INDUSTRIE

(Eurolist)

Par courrier du 24 décembre 2007, la société par actions simplifiée Financière Sasa (1) (zone industrielle n°1, 59360 Le Cateau-Cambrésis), a déclaré avoir franchi en hausse, le 19 décembre 2007, indirectement par l'intermédiaire de la société par actions simplifiée Sasa Holding et Management (2), les seuils de 90% et 95% du capital et des droits de vote de la société SASA INDUSTRIE, et détenir indirectement, 1 974 944 actions SASA INDUSTRIE représentant autant de droits de vote, soit 95,31% du capital et des droits de vote de cette société (3).

Ce franchissement de seuils résulte de l'acquisition hors marché d'actions SASA INDUSTRIE.

Le déclarant a en outre précisé que Financière Sasa au travers de Sasa Holding et Management à l'intention de déposer dans le courant du premier semestre 2008 en vertu des dispositions des articles 236-3 et 237-1 du règlement général de l'AMF une offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire sur le solde des actions de SASA INDUSTRIE qu'elle ne détient pas, au prix de 54€ par action.

(1) La société par actions simplifiée Financière Sasa est contrôlée à hauteur de 54,96% par le fonds commun de placement à risque WCP#1 géré par Weinberg Capital Partners, et dont les autres associés sont la société PPJB (à hauteur de 42,69% du capital), MM. Guillaume Letartre et Pascal Deroulers (à hauteur de 1,74% du capital) et la société Financière Saphir SAS (à hauteur de 0,61% du capital).

(2) Société par actions simplifiée filiale à 100% de Financière Sasa.

(3) Sur la base d'un capital composé de 2 072 085 actions représentant 2 072 143 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.